

Carrières / Rémunérations



OUVRIR SANS TARDER LES NEGOCIATIONS au bénéfice de chaque salarié

Après 10 ans de blocage, la négociation devenait possible ...

- Au début de cette année, les dirigeants du Groupe ont décidé de répondre favorablement à une revendication CFDT récurrente depuis 2000 : négocier un système d'avancement dans l'emploi. Ils ont également proposé de négocier la structure de rémunération. Leur seule « exigence » : que durant ces négociations, les contentieux salariaux liés aux accords de 2002 soient suspendus pendant quelques mois (jusqu'à novembre environ).

- Lors de la négociation nationale du 28 mai, seules la CFDT et la CGC ont déclaré signer « l'accord de méthode » reprenant ces propositions et précisant un calendrier de négociation, les autres organisations syndicales trouvant chacune un prétexte pour ne pas s'engager.

- Pour que cet accord soit valide, il faut qu'il soit signé par des organisations syndicales représentant au moins 30% lors des dernières élections au niveau de la Branche. La CFDT et la CGC représentant 29,66%, l'accord n'est pas valide.

A ce jour donc, aucune négociation n'est programmée !

Avancement dans l'emploi, structure de la rémunération : il est impératif de traiter ces sujets.

Avancement dans l'emploi : l'absence de négociation permet aux employeurs de poursuivre leurs pratiques. Et à chaque collègue de « constater » que rien ne va changer : évolutions de ses capacités et de ses compétences reconnues de manière totalement aléatoire (part variable, prime, etc.) et soumises au seul bon vouloir de l'employeur, quel que soit l'investissement (formation, évolution de la délégation, etc.), quelle que soit l'évolution du métier .

La négociation sur « l'avancement dans l'emploi » doit, pour la CFDT, permettre à chacun(e) d'avoir de réelles perspectives d'évolution de carrière et de pouvoir faire valoir ses droits à partir de critères objectifs. Elle doit également aboutir à la reconnaissance dans la classification, de l'évolution de certains métiers.

Structure de rémunération :

- Pour celles et ceux, toujours plus nombreux, entré(e)s depuis 2002 (un tiers des collègues aujourd'hui) ce sont des salaires minimaux « au ras des pâquerettes » et l'impossibilité de « bénéficier » de résultats d'actions juridiques qui ne concernent que les collègues entré(e)s avant 2002.

- Pour celles et ceux entré(e)s avant 2002, la modification des feuilles de paye voulue par certains se traduit par des « effets collatéraux » négatifs : à partir de cette année, le paiement des heures supplémentaires, de la part variable, voire l'intéressement, etc., est calculé sur la première ligne de la feuille de paye. Résultat : un manque à gagner significatif (entre - 5 et - 30% selon l'ancienneté) pour près des deux tiers des collègues !

La négociation sur la « structure des rémunérations » doit, pour la CFDT, permettre une harmonisation au bénéfice des collègues entré(e)s depuis 2002 sans remettre en cause les acquis des collègues entré(e)s avant.

« Accord de méthode » ou pas : les négociations doivent s'ouvrir.

- Pour la CFDT, la signature par une majorité d'organisations syndicales de « l'accord de méthode », dont le contenu a été négocié avec toutes les organisations syndicales, était une évidence. Cela n'a pas été le cas pour des raisons qui nous « échappent ».

- Mais cela ne doit pas faire oublier l'essentiel : les négociations sur l'avancement dans l'emploi et la structure de rémunération s'imposent. C'est l'intérêt de chaque collègue. C'est possible si certains veulent bien mettre leurs « intérêts de boutique », voire « leur égo » sous le coude ...

En conséquence, la CFDT attend des dirigeants du Groupe qu'ils ouvrent dès la rentrée des négociations sur l'avancement dans l'emploi et la structure de la rémunération.

Le secrétariat national CFDT

- Claude Bertrand,
- Claude Bujoli,
- Robert Eon,
- Jean-Pierre Janaudy,
- Jean-Michel Joly,
- Fabienne Labeille,
- Frantz Maillot,
- François Poupard,
- Alain Zaglaniczny.

Redonner à chaque salarié des Caisses d'Épargne le socle social intergénérationnel, équilibré et de qualité auquel il a droit, voilà l'objectif de la CFDT.

Site internet : www.cfdt-ecureuil.com

Mardi 15 Juin 2010